

**Séminaire « Les droits des femmes en période électorale
et la place de la loi intégrale dans la lutte contre la violence
à l'égard des femmes et des filles »**

**Discours de S.E. Mme Laura Baeza, Ambassadeur,
Chef de la Délégation de l'Union européenne en Tunisie**

**Hôtel le Majestic, Tunis
29 Septembre 2014**

Madame Neila Chaabane, Secrétaire d'Etat de la Femme et de la Famille,
Monsieur Chafik Sarsar, Président de l'Instance Supérieure Indépendante,
Madame Alya Cherif Chammari, membre du bureau exécutif du Réseau Euro-méditerranéen des
Droits de l'Homme (REMDH)
Madame Meriem Ben Lamine, coordinatrice de projet Tunisie, DANNER
Chers partenaires,
Chers représentants de la société civile,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à remercier les organisateurs pour nous avoir réunis aujourd'hui afin de discuter ensemble de deux sujets très importants pour la Tunisie : les **droits des femmes en période électorale** et la place de **la loi intégrale dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles**.

En préambule, je tiens évidemment à rappeler que l'égalité homme-femme est une priorité pour l'Union européenne, ici comme ailleurs.

* * *

Tout d'abord, permettez-moi, sur la question des « droits des femmes en période électorale », d'élargir un peu le sujet : ce qui nous intéresse avant tout, c'est la citoyenneté des femmes. Les élections sont un temps particulier de la vie citoyenne ; la « période électorale » nous offre l'occasion de vérifier que les droits conférés par la Constitution et les lois peuvent être effectivement exercés.

Je ne reviendrai pas sur cette avancée fondamentale qu'a représentée, en 1956, l'accession des femmes au droit de vote, mais je me concentrerai sur les changements accomplis ces dernières années.

La nouvelle Constitution reconnaît l'égalité entre femmes et hommes en leur reconnaissant les mêmes droits et libertés que ce soit dans le domaine politique ou autres (Art. 21 de la Constitution : « *Les citoyens et les citoyennes, sont égaux en droits et en devoirs. Ils sont égaux devant la loi sans discrimination aucune* »).

L'Etat ainsi est appelé à prendre les mesures nécessaires la réalisation de la parité dans les assemblées élues et d'assurer ainsi une meilleure représentativité de la femme.

Lors de premières élections démocratiques, la Tunisie a adopté des mesures pour la parité. Il s'agissait d'imposer aux partis politiques de composer leurs listes de candidats sur la base de la parité entre femmes et hommes, en respectant la règle de l'alternance dans le classement des candidates et des candidats sur les listes.

A l'issue des élections de 2011, 59 sièges de l'ANC sur 217 étaient occupés par des femmes ; ce nombre a progressivement augmenté pour atteindre aujourd'hui 67 députés-femmes, suite au remplacement de députés démissionnaires.

Par ailleurs, la nouvelle Constitution a expressément ouvert la possibilité à la femme de se porter candidate à la présidence de la République. Monsieur Sarsar ici présent pourra nous donner le nombre de femmes candidates à la magistrature suprême.

Si nous nous projetons dans le futur proche, nous pouvons constater que les femmes tunisiennes ont largement manifesté leur intention d'exercer leur droit de vote dans les semaines à venir, ainsi qu'en témoigne le taux de femmes qui se sont volontairement inscrites sur les listes électorales.

Ce taux d'inscription est légèrement supérieur à celui des hommes (50,5% de femmes contre 49,5% d'hommes), ceci représente une avancée par rapport aux élections de 2011, où le rapport hommes – femmes était 53% contre 47%.

Toutefois, même si, juridiquement, la femme tunisienne bénéficie des mêmes droits et libertés politiques que l'homme, sa participation à la vie publique rencontre encore des obstacles politiques, sociologiques et culturels.

Nous devons ensemble nous battre contre ces obstacles, et c'est le sens de l'action que mène l'UE, au quotidien, avec la société civile, en finançant plusieurs organisations, dont certaines sont présentes aujourd'hui.

En effet, si il incombe, bien sûr, à l'Etat de garantir le développement dans la cadre d'une gouvernance démocratique, l'implication de la société civile permet de mieux définir et relever les défis majeurs que constituent la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale, ainsi qu'un développement régional inégal.

* * *

Concernant **la violence à l'égard des femmes et des filles**, face à des comportements exécrables, voire criminels, chaque femme doit pouvoir connaître ses droits fondamentaux et exiger que ceux-ci soient respectés.

Je saisis cette occasion pour saluer l'adoption d'articles déterminants pour les droits de la femme dans la Constitution tunisienne, et en particulier l'article 46 sur la violence.

Cet article devra désormais être traduit et appliqué dans la loi pour devenir une réalité dans la vie de tous les jours des femmes tunisiennes. Le travail actuel du gouvernement tunisien avec la société civile sur l'élaboration d'un projet de loi sur la lutte contre la violence faites aux femmes et aux filles démontre l'importance et la complexité de ce sujet. Le projet de loi devrait être transmis à l'ANC d'ici fin octobre 2014, grâce à votre impulsion, Madame la Secrétaire d'Etat à la Femme et la Famille.

En Tunisie comme en Europe, face à la violence faite aux femmes, il y a urgence : les résultats de l'enquête nationale sur la violence à l'égard des femmes révèlent que près de la moitié des femmes déclarent avoir subi au moins une des multiples formes de violence pendant leur vie.

En Europe, une enquête similaire vient d'être réalisée. Les chiffres sont également alarmants : un tiers des femmes interrogées ont subi une expérience de maltraitance au cours de leur vie.

Sensibiliser les femmes à leurs droits, changer les mentalités et lutter contre la violence est un travail de longue haleine et qui nécessite les efforts de tous. Cette question ne doit plus être taboue, dans l'ombre.

* * *

En guise de conclusion, permettez-moi de revenir sur l'action de l'UE en faveur des femmes et de leurs droits en Tunisie :

- En premier lieu, l'Union européenne est active en soutenant les initiatives de la société civile : nous finançons actuellement plus de dix initiatives en Tunisie sur l'égalité homme-femme et l'UE s'est engagée à travailler encore davantage dans cette direction dans le cadre du plan d'action signé avec la Tunisie ;
- Dès janvier 2015, le soutien européen va changer de dimension : nous allons financer un nouveau programme bilatéral de 7 millions d'euros en partenariat avec le Secrétariat d'Etat de la Femme et de la Famille.

Ce programme, consacré à la réduction des inégalités homme-femme aux niveaux national, régional et local, permettra notamment de lancer des projets qui seront mis en œuvre par des organisations de la société civile, et inclura un volet d'appui à la participation des femmes à la vie politique, ainsi qu'un volet sur la lutte contre la violence, les deux axes fondateurs dont nous discutons aujourd'hui.

- Enfin, comme vous le savez sans doute déjà, la Délégation de l'UE en partenariat avec le Secrétariat d'Etat de la Femme et de la Famille et le Secrétariat d'Etat au développement et à la coopération internationale, a publié sur son site internet, le 13 août dernier, journée de la Femme en Tunisie, le **profil genre de la Tunisie 2014**. Ce profil est une photographie **précise de la situation actuelle** des femmes tunisiennes. Je vous invite à le consulter et à diffuser largement l'information autour de vousⁱ.

Au moment précis où l'avenir de la Tunisie se dessine, mon message final sera double : **participation**, car la Tunisie moderne ne doit pas se faire sans les femmes, et face à la violence de genre, **mobilisation**, car elle se nourrit du silence. **En parler, c'est déjà agir.**

* * *

http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/press_corner/all_news/news/2014/genre_fr.htm